

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..R.DEWEERDT. Date et signature (2) : 18.10.96

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**  
.....Services aux personnes, à domicile et en collectivité.  
**Formation continuée : « La dépression chez l'adulte »**

CODE (3) 82 1055 U21 F1 | 803

803

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3)

821055 U21 F1

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum : 24 périodes

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Services aux personnes, à domicile et en collectivité. Formation continuée : « La dépression chez l'adulte »	C.T.	B	20
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	4
		Total des périodes	24

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*Annexe 2 Supplément titres en Jeune lice*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*15/11/96 Hefy  
Avis favorable  
5/01/97 Defoy*

Date : 10 JAN. 1997

A. COLLINET  
Signature : COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**Services aux personnes, à domicile et en collectivité.**  
**Formation continuée : « La dépression chez l'adulte ».**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

**1. Finalités.**

**1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette UF vise à :

**1.1.a.** Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

**1.1.b.** Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'UF a pour objet de rendre l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité, le personnel soignant et le personnel d'encadrement, capable de faire face aux comportements dépressifs chez l'adulte et de travailler dans un cadre pluridisciplinaire d'appui aux personnes et à l'entourage.

**Services aux personnes, à domicile et en collectivité.**  
Formation continuée: « La dépression chez l'adulte ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

**2. Capacités préalables requises.**

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de:

- repérer les signes exprimant les besoins du bénéficiaire;
- décoder le message du bénéficiaire en fonction de ses caractéristiques et de sa situation particulière;
- élaborer un rapport de ses observations.

2.1. Titres pouvant en tenir lieu

Etre porteur de l'un des titres suivants:

- Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité;
- brevet d'aide familiale;
- certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire;
- tous les titres donnant accès aux fonctions d'aide familiale dans les services agréés par les régions, aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI et aux fonctions de travailleurs sociaux de ces services.

**Services aux personnes, à domicile et en collectivité.**  
**Formation continuée : « La dépression chez l'adulte ».**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.**

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de 20 élèves par classe afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

**Services aux personnes, à domicile et en collectivité.**  
**Formation continuée : « La dépression chez l'adulte ».**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

**Programme :**

L'étudiant sera capable de :

- Reconnaître par ses observations les signes de la dépression chez une personne adulte.
- Mettre les signes de dépression observés en relation avec :
  - des événements ou des situations pénibles ;
  - les maladies organiques ;
  - le vieillissement.
- Mesurer l'impact des facteurs de dépression chez les femmes et chez les hommes.
- Comprendre les besoins du déprimé adulte et de son entourage ; notamment le besoin de communication.
- Se désynchroniser tout en adoptant des attitudes adéquates face au déprimé et à son entourage.
- Reporter ses informations et observations à l'équipe pour construire des objectifs de travail concrets et réalisables avec la personne déprimée et son entourage ; et ce, dans les limites de sa propre fonction.

**Services aux personnes, à domicile et en collectivité.**  
**Formation continuée : « La dépression chez l'adulte ».**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

**5. Fixation des capacités terminales**

Le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant est capable d'observer les signes de la dépression chez un adulte, de les analyser en équipe et d'ajuster ses interventions à une situation donnée ; et ce, dans le cadre de sa propre fonction.

Le degré de maîtrise sera atteint selon la pertinence et la finesse de ses observations et propositions de travail.

**Services aux personnes, à domicile et en collectivité.**  
**Formation continuée : « La dépression chez l'adulte ».**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

**6. Profil du chargé de cours**

Un enseignant ou un expert possédant une expérience professionnelle d'au moins 2 ans d'assistance psychologique aux personnes âgées dans une structure accueillant notamment des personnes déprimées.



**Services aux personnes, à domicile et en collectivité.**  
**Formation continuée : « La dépression chez l'adulte ».**

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

**2. Capacités préalables requises.**

Pour être admis dans l'U.F., l'étudiant doit exercer les fonctions d'aide familiale ou de personnel soignant, ou de personnel d'encadrement.

**Titres en tenant lieu :**

- Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité;
- brevet d'aide familiale ;
- certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire ;
- tous les titres donnant accès aux fonction d'aide familiale dans les services agréés par les régions et aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI et les travailleurs sociaux de ces services.